



AUDIENCE au Ministère de l'Éducation

Matthieu LAHAYE, conseiller chargé des langues régionales
Jeudi 21 décembre 2017, 14h-15h

CONSTAT

- **Le bilinguisme scolaire a fait ses preuves** depuis plusieurs décennies, en France et de par le monde (Luxembourg, Québec, Catalogne...) :
 - o pédagogies innovantes et motivation des élèves et familles
 - o meilleurs résultats scolaires, en particulier en mathématiques et français
 - o prédisposition à l'acquisition de langues et au plurilinguisme
 - o ouverture à la diversité

- Nous soulignons **plusieurs points positifs et progrès** :
 - o Planification du développement de l'enseignement bilingue (OPL Basque, protocole Rectorat de Rennes, Plan de formation avec Collectivité corse)
 - o Création et mise en fonctionnement de l'OPL Catalane, OPL Occitane avec participation de l'État
 - o Actualisation de la Circulaire sur les langues régionales

- Nous déplorons de **trop nombreux dysfonctionnements** au sein même de l'Éducation Nationale, dysfonctionnements qui compromettent la bonne marche de l'enseignement des langues régionales et du bilinguisme scolaire :
 - o Cadre réglementaire insuffisant
 - o Non-respect des orientations ministérielles : professeurs non affectés, circulaires non appliquées (CALR), moyens académiques détournés, réforme du collège interprétée...
 - o Au vu des difficultés qu'ont entraînées les dernières réformes du lycée et du collège pour nos langues, pour lesquelles aucune place n'était initialement prévue dans les nouveaux dispositifs, nous souhaitons être associés dès maintenant à la réforme du lycée et du baccalauréat.
 - o Disparités et différences de traitement entre académies et entre langues (formation des PE bilingues, moyens académiques utilisables pour les LR, formations universitaires, postes CAPES et agrégation, flamand et savoyard...)

BESOINS

Il est indispensable de :

- **sécuriser le cadre réglementaire et législatif** de l'enseignement des langues régionales et du bilinguisme
- fixer des **objectifs quantitatifs et qualitatifs de développement**

DEMANDES et PROPOSITIONS

1. Réunir un **Conseil ministériel des langues régionales** (CMLR) annuellement, sur le modèle des CALR (conseils académiques des langues régionales)
2. Publier un **Rapport annuel sur l'enseignement des langues régionales**
3. Élaborer un **Plan de développement** de l'enseignement des langues régionales
4. Adopter une **loi sur l'enseignement bilingue**

→ **Fin 2018**

Nous souhaitons, dans les semaines qui viennent :

- ⇒ Travailler avec le MEN à la **publication d'une plaquette actualisée** sur les langues régionales à l'école (modèle Peillon 2013) ; **objectif : rentrée 2018**
- ⇒ Maintenir un **contact régulier avec le conseiller** chargé des langues régionales et la direction du cabinet du MEN afin de collaborer à la concrétisation des mesures proposées ci-dessus et à l'échange d'informations.
 - **Proposition de nouvelle rencontre en juillet 2018**

Enseignements bilingues • Français / Langues Régionales

Rentrée
2016-2017
provisoire

